

Attribution de temps

paieront pas en taxe, les consommateurs finiront par devoir le payer sous une autre forme.

L'incidence que la taxe sur les ventes des fabricants, cette taxe dont nous cherchons à nous débarrasser, aura sur les produits nationaux inquiète également. Reprenons l'exemple des produits de beauté. Plusieurs taux s'appliquent à ces produits. S'il en est ainsi, c'est parce qu'ils dépendent de la façon dont la société gère sa commercialisation et sa distribution. La taxe fédérale sur certains produits de beauté qu'on trouve en magasin n'est parfois que de 5,8 p. 100, tandis qu'elle peut s'élever à 19,2 p. 100 sur d'autres produits.

Ce sont des produits semblables fabriqués par des entreprises différentes du même secteur d'activité. Or, le taux de taxe varie considérablement. Je ne pourrais vous dire sur quel produit on prélève une TVF de 6 p. 100 ni sur lequel la taxe est de 19 p. 100. Telle est la situation actuelle.

La taxe sur certains petits appareils électroménagers ne dépasse pas 5,5 p. 100 tandis que, sur d'autres, elle peut atteindre 13,9 p. 100. Au risque de me répéter, nous sommes dans une situation où des entreprises canadiennes pourtant concurrentes ne paient pas le même taux de taxe. Elles tentent, en s'adressant aux tribunaux, de réduire leur fardeau fiscal. Ainsi, elles restructurent leurs activités afin de modifier la répartition des marchés et de réduire leurs impôts.

L'effet de la TVF sur les importations et les exportations est un autre grand sujet d'inquiétude. Prenons, par exemple, les machines et l'équipement de bureau. Pour les fabricants canadiens, la TVF se situe entre 12 et 13 p. 100. Ce qu'il faut retenir, c'est que les importateurs paient une TVF de 7,5 p. 100 sur leurs importations de machines et d'équipement de bureau. Le producteur canadien d'équipement et de matériel de bureau part avec un handicap de 5 p. 100 à cause d'une taxe que son propre gouvernement national lui impose. Le Canada est le seul pays à imposer une taxe de ce genre sur les ventes des fabricants et, lorsqu'on songe que 40 p. 100 de ses recettes sont tirées des exportations, il est ridicule de garder une taxe pareille.

Je vois un avantage à la taxe sur les ventes des fabricants, qui ne profite en fait qu'aux hommes et femmes politiques, et c'est qu'elle est pratiquement invisible pour les consommateurs. Comme on dit, «ce que l'on ne sait pas ne fait pas mal».

Beaucoup de gens ne savaient pas qu'ils payaient une taxe de vente fédérale. La taxe sur les ventes des fabricants coûte aujourd'hui 1 500 \$ en moyenne à une famille de deux enfants qui gagne un revenu annuel unique de 35 000 \$. La TPS lui coûtera à peu près la même chose. Sa situation ne changera donc pas.

Nous passons d'une taxe visible à une taxe invisible. Les Canadiens réagissent parce qu'ils prennent soudainement conscience de ce qui existe depuis de nombreuses années. Depuis le début, la taxe sur les ventes des fabricants leur crée des problèmes. Des commissions royales d'enquête en ont dénoncé les défauts en 1940, 1966 et 1983. Chaque étude a recommandé des changements majeurs.

Le Canada est le seul pays industrialisé à taxer les ventes des fabricants. En 1990, cette taxe rate tous les tests de saine mesure fiscale. Elle a maintenant 65 ans; il est temps de la mettre à la retraite.

Personne ne prétendra que la TPS est parfaite. Elle remporte pourtant la palme quand on la compare à la taxe actuelle sur les ventes des fabricants.

Mme Maheu: Allez dire cela à vos électeurs.

M. Sobeski: Je le leur dirai.

• (1745)

D'après l'Institut C.D. Howe, l'adoption de la TPS serait le plus important progrès récemment réalisé dans la politique fiscale canadienne. L'étude conclut que la TPS, en étendant la taxe aux produits et services actuellement exemptés et en modifiant la méthode de perception, améliorera le rendement de l'économie canadienne.

Ainsi, l'Institut C.D. Howe, le Conseil économique du Canada et le Conference Board du Canada appuient tous l'accroissement de la compétitivité des fabricants canadiens et reconnaissent que l'économie dans son ensemble devrait en bénéficier. Ils sont d'accord avec la conclusion du Comité des finances que la taxe créera 60 000 emplois par année.

La TPS est la solution à un problème dont la plupart des Canadiens ne sont pas conscients. Donc, plus de commissions royales, plus d'études. Notre gouvernement a eu le courage de prendre les mesures nécessaires pour réformer le régime de la taxe de vente. Les Canadiens n'aiment pas se faire dire qu'ils ont un déficit. Ils n'aiment pas qu'on leur parle de ce problème-là. Ils n'aiment pas payer des taxes, mais les Canadiens sont réalistes. Ils